



## ASSOCIATION HOMEOPATIENTS FRANCE

### ANNEXE 2 A L'INFO-LETTRE N°1 Mars 2018

Nous vous adressons cette deuxième annexe à l'info-lettre n°1 de mars 2018 pour vous tenir au courant des dernières actualités de l'Homéopathie.

#### I. LE FILM A VENIR « L'HOMÉOPATHIE, UNE AUTRE VOIE ».

Nous avons eu l'occasion d'annoncer dans l'info-lettre n°1 le tournage du film "l'Homéopathie, une autre voie" du Dr. William Suerink, réalisé par C. Fienga et C. Maizou; un film français, après la sortie de deux documentaires en anglais que nous avons également présentés.

Si vous souhaitez en savoir plus, et éventuellement soutenir financièrement ce projet en cours de réalisation, voici 3 adresses pour y parvenir:

lien : <http://adpslefilm.wixsite.com/homeopathie>

ou envoyer un chèque à l'ordre de L'ADPS (Association Dialogue Pour La Santé) à l'adresse suivante :

ADPS chez le dr Suerinck, 5 rue d'Arcole 13006 Marseille (04 91 48 87 13)

ou faire un virement : Contacter par mail : [dialoguepourlasante@gmail.com](mailto:dialoguepourlasante@gmail.com)

#### II. NOUVELLES REACTIONS A LA TRIBUNE DU FIGARO

Le 19 mars 2018, une tribune paraît dans le Figaro signée par 124 médecins pour "déchoir les médecins homéopathes de leur titre de médecin", tribune que nous vous avons donnée dans son intégralité dans l'annexe 1.

Voici quelques nouvelles réactions

##### 1. La ministre Agnès Buzyn sur BFM TV

**[Agnès Buzyn continuera de rembourser l'homéopathie, « probablement un effet placebo » mais qui « ne fait pas de mal » !**

lien : <https://www.lequotidiendumedecin.fr/actualites/article/2018/04/12/agnes-buzyn-continuera-de-rembourser-lhomeopathie-probablement-un-effet-placebo-mais-qui-ne-fait-pas-de-mal-856990> et <https://www.youtube.com/watch?v=bkph8kuiJqs>

Invitée ce jeudi matin (12 avril 2018) de la matinale RMC/BFM TV, Agnès Buzyn a fait le point sur plusieurs chantiers sensibles, à l'exception notable du tiers payant, passé sous silence.

La ministre a été interrogée directement sur l'homéopathie, qui continuera à être remboursée par l'assurance-maladie, a-t-elle assuré, même si c'est « *probablement un effet placebo* ». « *Les Français y sont attachés, si cela peut éviter le recours à des médicaments toxiques, je pense nous y gagnons collectivement. Voilà, ça ne fait pas de mal !* » Parmi les médecines non conventionnelles, « *aujourd'hui, c'est la seule qui sera remboursée* », a-t-elle insisté.]

##### 2. Communiqué de presse du conseil national de l'ordre des médecins

lien : <https://www.conseil-national.medecin.fr/node/2689>

**[A propos de la pratique médicale de l'homéopathie (publié le 22 mars 2018)**

Un nouveau débat sur les médecines alternatives et complémentaires, et notamment sur l'homéopathie, a émergé la semaine dernière dans les médias et sur les réseaux sociaux.

Le Conseil national de l'Ordre des médecins regrette que la forme véhémement de l'interpellation publique, dans laquelle l'Ordre est impliqué, ait davantage alimenté le buzz médiatique d'un moment qu'une réflexion sereine et argumentée sur le sujet.

Le Conseil national observe par ailleurs que si les voix critiques vis-à-vis de l'homéopathie et des médecines complémentaires et alternatives, dont certaines s'expriment sous pseudonymes, se rejoignent pour affirmer que l'homéopathie ne repose pas sur des bases scientifiques éprouvées et reconnues, elles peuvent diverger quant aux conséquences qui en découlent.

Pour certains, les prescriptions d'homéopathie ne devraient pas être remboursées par l'Assurance maladie obligatoire.

Pour d'autres, les médecins pratiquant l'homéopathie devraient être poursuivis par l'Ordre devant les chambres disciplinaires pour l'usage de thérapeutiques non éprouvées et dangereuses.

Le public ayant pu prendre connaissance de ce débat peut avoir l'impression d'une certaine confusion des genres, notamment sur la dangerosité intrinsèque des médecines complémentaires et, plus encore, que l'Ordre couvrirait par une inaction coupable des pratiques qualifiées de charlatanesques dans une pétition.]

A ce stade, le Conseil national de l'Ordre rappelle :

- **En premier lieu**, et sur ce qui concerne les aspects scientifiques, qu'il ne tire d'aucun texte une compétence institutionnelle pour se prononcer. Il a donc demandé à l'Académie nationale de médecine de bien vouloir se saisir de nouveau du sujet et a contacté le Ministère des Solidarités de la Santé pour qu'il fasse de même auprès de la Haute autorité de santé et l'Agence nationale du médicament et des produits de santé.

- **En second lieu**, et sur les aspects de l'information du public sous réserve des observations précédentes, que l'homéopathie est classée sur le plan européen au nombre des médecines alternatives et complémentaires. Le Conseil national de l'Ordre des médecins a publié un [Webzine didactique](#) sur le sujet en juillet 2015. Il invite la population à s'y référer dans son intégralité pour qu'elle se forme sa propre appréciation.

- **En troisième lieu**, et sur les aspects déontologiques, que c'est dans chaque cas particulier et selon les pathologies en cause que le médecin peut être appelé à répondre de ses pratiques devant les chambres disciplinaires lorsque le patient n'a pas été pris en charge comme il aurait dû l'être en conformité avec les données acquises de la science, quelle que soit la méthode ou les procédés thérapeutique employés.

Dans le respect de la liberté d'expression, le Conseil national de l'Ordre appelle tous les médecins, lorsqu'ils s'expriment dans l'espace public dont les réseaux sociaux font partie, à tenir compte des conséquences que leurs propos peuvent avoir sur le public en général et le trouble que cela peut créer chez les malades, en particulier, comme il l'indiquait déjà dès 2011 dans une [publication qui sera actualisée prochainement.](#)]

### **3. Réponse de la Société Française d'Homéopathie à la tribune du Figaro**

lien : <http://www.homeopathie-francaise.com/index.php/actualites-3/l-homeopathie-agressee>

#### **[La Société Française d'Homéopathie-SFH (mars 2018)**

Société de référence de l'homéopathie française depuis 1889, proteste solennellement contre la diffusion d'un texte en forme de réquisitoire contre l'homéopathie.

Celui-ci est diffamatoire à l'égard des milliers de médecins diplômés et prescripteurs de médicaments homéopathiques et discriminant envers les centaines de milliers de patients qui leurs font confiance.

Il est diffamatoire pour les vétérinaires soucieux de l'écologie et de la santé des animaux d'élevage ou de compagnie.

Il est diffamatoire pour les pharmaciens délivrant ces ordonnances et leurs conseils.

Il est diffamatoire pour les sages-femmes accompagnant les parturientes.

La Société Française d'Homéopathie demande un droit de réponse à celles et ceux qui propagent de tels propos indignes du vingt et unième siècle et du bien-être d'une bonne partie des français.

Le Code de Déontologie médicale, votre bannière, stipule dans l'article 56 que les médecins se doivent d'entretenir de bonnes relations confraternelles.

Enfin, l'honnêteté que vous réclamez, exige en premier lieu que de nombreux signataires (dont la moitié ne sont pas des médecins) ne s'abritent pas sous un « pseudo ».

La Société Française d'Homéopathie affiche les noms de tous ses membres du conseil d'administration et se réserve alors le droit de porter plainte contre ces personnes agressives, ignorantes et réactionnaires devant les autorités judiciaires ordinaires ou civiles.

**Président** Dr Claude JOUSSET

**Présidents d'honneur** Dr vétérinaire Jacqueline PEKER, Dr André COULAMY

**Vice-Présidents** Dr Brigitte LECOT, Dr Alain SAREMBAUD

**Secrétaire général** Elisabeth LATOUR Sage-femme

**Trésorier** Dr Olivier RABANES

**Autres membres** Dr Mourad BENABDALLAH

Drs en pharmacie : Sylvie COURTIN et Jessica FRUCHART]

#### **4. Emission sur France Culture**

Emission « Du Grain à moudre » par Hervé Gardette le 27 mars 2018 à 18h20

**"Les médecines alternatives font-elles plus de mal que de bien ?" (39 min)**

[Débat avec Bruno Falissard, pédopsychiatre et biostatisticien, Christian Lehmann, médecin généraliste et Hélène Renoux, médecin généraliste homéopathe, présidente du Comité Européen d'Homéopathie (ECH) et de la Société savante d'homéopathie (SSH).]

<https://www.franceculture.fr/emissions/du-grain-a-moudre/les-medecines-alternatives-font-elles-plus-de-mal-que-de-bien>

ou <https://www.dailymotion.com/video/x6gxvbj>

#### **5. Emission sur Europe 1**

Emission « Le débat d'Europe Soir » de Frédéric Taddei le 26 mars 2018 20h10

**« Les médecines alternatives, dont l'homéopathie, sont-elles de fausses médecines ? » (38mn)**

[Les invités de Frédéric Taddei sont : - Bénédicte MIGNOT-GUINET, homéopathe, membre du Conseil d'Administration du Syndicat National des Médecins Homéopathes Français. - Hervé LE BARS, membre du comité de rédaction de Sciences et Pseudosciences et membre du conseil d'administration de l'Association Française pour l'Information Scientifique. - David KHAYAT, oncologue, chef du service oncologie de la Pitié Salpêtrière. - Matthieu CALAFIORE, médecin généraliste.]

<http://www.europe1.fr/emissions/les-experts-deurope-soir/le-debat-deurope-soir-frederic-taddei-les-medecines-alternatives-dont-lhomeopathie-sont-elles-de-fausse-medecines-3610097>

ou [https://www.youtube.com/watch?v=ohD\\_ iyVifuk](https://www.youtube.com/watch?v=ohD_ iyVifuk)

#### **6. Article du Figaro**

Voilà un dernier article paru dans le figaro le jeudi 12 avril 2018.

# Plainte au conseil de l'ordre contre la tribune sur les « fake médecines »

Dix médecins signataires du texte publié par « Le Figaro » le 19 mars sont attaqués par des représentants des médecines alternatives.

CYRILLE VANLERBERGHE @cyrillevan

**MÉDECINE** La tribune publiée le 19 mars dans *Le Figaro* contre l'homéopathie et les autres médecines alternatives n'en finit pas de faire des vagues. Les 124 premiers signataires, tous médecins ou professionnels de la santé, opposés à ce qu'ils appellent les « fake médecines », ont provoqué de très nombreuses réactions. Mais ils ne s'attendaient probablement pas à devoir s'expliquer devant le conseil de l'ordre des médecins à la suite d'une plainte déposée à l'encontre de dix d'entre eux par des organisations syndicales de médecins homéopathes, mésothérapeutes, acupuncteurs et autres médecines alternatives.

Au moment où nous écrivons ces lignes, quatre médecins généralistes, fi-

gurant parmi les premiers auteurs de la tribune, ont déjà reçu des lettres ou des appels de convocations par leur conseil départemental de l'ordre des médecins. Impossible de dire pour le moment si ces plaintes ont une chance d'aboutir, mais ce type de démarche peut se traduire par des mesures disciplinaires, allant du simple blâme jusqu'à des peines plus lourdes. La procédure prévoit une tentative de conciliation au niveau départemental, et si cela échoue, la plainte peut être transférée vers les instances régionales de l'ordre des médecins.

« J'avais bien vu qu'un syndicat, l'Union collégiale, avait annoncé vouloir mener des poursuites contre nous, et je m'étais préparé à quelque chose de ce genre, mais ce n'est jamais agréable de recevoir ce type de convocation de la part du conseil de l'ordre », témoigne le Dr Antoine Ospital, jeune médecin gé-

néraliste à Anglet dans les Pyrénées-Atlantique et membre du noyau dur des médecins qui ont rédigé la tribune.

Même réaction de la part du Dr Vincent Ropars, jeune médecin généraliste remplaçant dans le Finistère. « Je n'ai pas peur, je suis même fier de ce qui m'arrive, explique-t-il sur Twitter. Car, si des contradicteurs amènent le débat sur le terrain de la plante ordinaire, c'est parce que probablement aucun argument valable ne leur paraît possible sur le terrain du débat public. »

Les plaintes déposées à l'encontre de ces médecins ont été rédigées par les mêmes avocats et reprochent aux auteurs de la tribune des propos « offensants, diffamatoires et même insultants », ou encore « contraires aux principes déontologiques de confraternité, de considération de la profession ». « Ces accusations sont déplacées, se dé-



La pratique de l'acupuncture était notamment dénoncée dans le texte publié par des professionnels de santé. JIA MIN/IE/MAGNECHINA

tend le Dr Antoine Ospital. On ne s'attaque pas à des personnes, mais à des pratiques, pas à des homéopathes précis, mais à l'homéopathie, et ainsi de suite. Nous aimerions simplement séparer la médecine universitaire dite classique, la seule qui a fait les preuves de son efficacité, des médecines alternatives. »

## Des excuses peu probables

Cette tribune était très injurieuse contre tous les médecins pratiquant ce genre de médecines alternatives. Elle traite ces médecins de charlatans », explique au Figaro le Dr Meyer Sabbah, médecin généraliste à Grasse (Alpes-Maritimes) pratiquant la mésothérapie, l'homéopathie, l'acupuncture et la phytothérapie, qui est à l'origine de la plainte, en son nom propre et en tant que président de deux organisations syndicales. Dans un premier temps,

« des plaintes ont été déposées contre cinq médecins qui sont apparus dans les médias après la parution de la tribune, et cinq autres qui l'ont signée, poursuit-il. En conciliation, nous allons leur demander des excuses publiques, rédigées avec autant de force que ce qu'ils ont écrit. »

Des excuses qui paraissent peu probables, tant les auteurs de la tribune sur les « fake médecines » paraissent déterminés à défendre leur position. « Malgré cette plainte, je ne regrette pas du tout d'avoir signé la tribune. S'il fallait le refaire, je n'hésiterais pas une seconde », affirme le Dr Vincent Ropars.

Si les réunions de conciliation échouent, « nous allons ensuite tirer au sort deux médecins dans la liste tous les quinze jours pour de nouvelles plaintes », promet le Dr Sabbah. La guérilla entre professionnels de la santé sur les médecines alternatives risque de durer. ■